PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015

*****

L'an deux mil quinze, le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit avril s'est réuni en Mairie sous la présidence de son Maire Monsieur André JACQUEMIN.

ETAIENT PRESENTS :
Mr JACQUEMIN André, Maire,
MM. GASPARD Marie-France, GERARD Françoise, BEAUX Emilien, Adjoints
MM. DA SILVA Stéphanie, GERARD Christophe, KOHLER Sandra, CLAUDEL Michèle, BISCHOFF Jean-Pierre, COLIN Lydie, SCHMALTZ Jean-Pierre, DIDELOT Pascale, DURUPT Nadine, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, AUBRY Chantal.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
Monsieur Jean-Philippe CLERC ayant donné pouvoir à Madame Marie-France GASPARD
Monsieur Julien FURY ayant donné pouvoir à Monsieur Emilien BEAUX
Monsieur Sylvain FRATTINI ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SCHMALTZ
Madame Mélanie LAGARDE ayant donné pouvoir à Madame Sandra KOHLER

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES
Madame Nelly CLAUDEL
Madame Isabelle CREUSAT-BISCH

ETAIT ABSENT
Monsieur Ludovic AUBEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GASPARD Marie-France est élue secrétaire de séance.

*****

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire présente aux membres présents Monsieur Jean-Pierre BISCHOFF, nouveau conseiller suite à la démission de Monsieur Michel GEIGER. Il donne lecture du courrier du 25 mars 2015 de Monsieur le Préfet entérinant cette nomination.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la dernière réunion du 27 janvier dernier.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance par un préambule expliquant que les documents relatifs au budget principal ont été débattus en commission plénière du mercredi 8 avril et que, sauf demandes d'explications nouvelles, ils ne seront pas repris en détail. Les budgets « EAUX – ASSAINISSEMENT et FORETS seront examinés ce soir avant de procéder à leur vote.
Il demande au Conseil de l'autoriser à ajouter 2 points à l'ordre du jour portant sur « Des demandes de subventions pour investissements auprès de la DETR et du Conseil Départemental »

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal des commandes spécifiques qu'il a signées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et en fait lecture :

- 10/02/2015 : SYSTEME SON – diagnostic équipement scénique de l'Espace Culturel,
- 10/02/2015 : REXEL – lampes pour l'Espace Culturel,
- 10/02/2015 : SCHWEITZER – portes de l'Espace Culturel ; portes des vestiaires du stade synthétique ; remise en état des baies vitrées de la Salle de Convivialité,
- 23/02/2015 : ST NABORD AGRICOLE – un compresseur pour le service des Eaux,
- 09/03/2015 : JOANNES – broyage des déchets verts,
- 17/03/2015 : ELECTRO MOTEUR – remplacement d'une pompe de relevage « assainissement »,
- 23/03/2015 : IMHOFF – remplacement d'une carte de la chaudière au stade.

Une fois ces précisions données, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

*****

I APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 ET LEUR AFFECTATION DE RESULTAT

N° 2015/04/11

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REALISEES.....	2 592 526.44 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	3 444 189.45 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	851 663.01 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	2 168 108.56 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE.....	**3 019 771.57 €**

SERVICE INVESTISSEMENT :

DEPENSES REALISEES.....	3 703 150.05 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	208 415 20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	3 494 737.85 €
CREDITS DE REPORT.....	79 100.00 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	2 111 729.14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	**1 303 908.71 € (en affectation au 1068)**

Après avoir présenté le compte administratif 2014 du Budget PRINCIPAL, Madame GASPARD procède au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres à l'exception du Monsieur le Maire qui ne peut pas prendre part au vote :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget PRINCIPAL de l'année 2014.

N° 2015/04/12

2) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion budget PRINCIPAL 2014 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N° 2015/04/13

3) - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL 2014

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget PRINCIPAL 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

N° 2014/04/14

4) - <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2014</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	293 363.79 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	274 466.08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	– 18 897.71 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	207 350.25 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE....	**188 452.54 €**
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	54 085.08 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	98 220.14 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	44 135.06 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	609 963.32 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	**654 098.38 €**

Après avoir présenté le compte administratif 2014 du Budget ASSAINISSEMENT, Madame GASPARD procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres à l'exception de Monsieur le Maire qui ne peut pas prendre part au vote :

- APPROUVE le Compte Administratif du service ASSAINISSEMENT de l'année 2014.

N° 2015/04/15

5) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion budget ASSAINISSEMENT 2014 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N° 2015/04/16

6) - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget ASSAINISSEMENT 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

N° 2015/04/17

7) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAUX 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	170 970.93 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	240 924.94 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	69 954.01 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	245 002.07 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE....	**314 956.08 €**

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	17 202.90 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	47 007.88 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	29 804.98 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	408 291.42 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	**438 096.40 €**

Après avoir présenté le compte administratif 2014 du Budget EAUX, Madame GASPARD procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres à l'exception du Maire qui ne peut pas prendre part au vote :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget EAUX de l'année 2014.

N° 2015/04/18

8) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET EAUX 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion budget EAUX 2014 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N° 2015/04/19

9) - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAUX 2014

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget EAUX 2014.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

N° 2015/04/20

10) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET FORET 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	29 754.06 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	74 319.83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	44 565.77 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	62 969.66 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE....	**107 535.43 €**
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES REALISEES.....	6 515.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE.....	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	– 6515.00 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	103 179.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	**96 664.00 €**

Après avoir présenté le compte administratif 2014 du Budget FORET, Madame GASPARD procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres à l'exception de Monsieur le Maire qui ne peut pas prendre part au vote :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget FORET de l'année 2014.

N° 2015/04/21

11) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET FORET 2014

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le compte de gestion budget FORET 2014 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale

N° 2015/04/22

12) - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET FORET 2015

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget FORET 2015.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

*****

N° 2015/04/23

13) - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.
Il rappelle la volonté du Conseil Municipal exprimée en 2014 de ne pas les augmenter sauf situation exceptionnelle, sur une période minimale de 3 ans correspondant à la demande de lissage refusée alors par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré

- DECIDE des taux suivants à 17 pour et 3 abstentions

Taxe d'habitation : **17.54 %**
Foncier bâti : **10.39 %**
Foncier non bâti : **22.04 %**
CFE : **16.77 %**

*****

II VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 ET DES SERVICES ANNEXES (EAU – ASSAINISSEMENT ET FORETS)

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de budget primitif 2015 et des services EAU, ASSAINISSEMENT et FORET qui peuvent se résumer comme suit :

N° 2015/04/24

14) - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES..... **5 051 256.00 €**
(dont 2 000 000.00 € virement à la section d'investissement)
RECETTES..... **5 051 256.00 €**
(dont 1 715 865.86 € excédent reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES..... **5 619 109.71 €**
(avec 435 900.00 € de crédits de report de l'exercice 2014)
RECETTES..... **5 619 109.71 €**
(dont 2 000 000.00 € du virement de la section de fonctionnement)

Monsieur Thierry ABEL prend la parole et évoque les 800 000 € budgétisés pour l'extension du groupe scolaire.
Il évoque un manque de concertation et se pose la question de la nécessité de regrouper les classes maternelles.
Monsieur André JACQUEMIN répond en rappelant qu'un débat à ce sujet avait été instauré avec les professeurs des écoles, les parents et la commission travaux.

Monsieur Thierry ABEL reprend et évoque la capacité actuelle qui est de 10 classes. Avec le projet envisagé, on réduit à 9 classes la possibilité d'accueil des enfants. Il ajoute aussi que l'intention de réviser le PLU va entrainer une augmentation des constructions et de la population et se posera donc un problème au niveau du nombre de classes.

Monsieur André JACQUEMIN répond en rappelant que des échanges à ce sujet avaient eu lieu avec les professeurs des écoles, les parents d'élèves en Commission des Travaux et que, suite à ces réunions, le projet d'extension avait été revu en prenant en compte autant que faire se peut les demandes de modifications formulées.

Madame Nadine DURUPT prend la parole et évoque qu'au niveau des statistiques, il n'y a pas beaucoup d'enfants de maternelle mais davantage en primaire en inscription nouvelle.

Monsieur André JACQUEMIN répond que, selon les échanges avec l'Inspecteur de l'Education Nationale à la rentrée 2015, la réouverture de la 10ème classe n'était pas à envisager dans un proche avenir au vu des effectifs actuels en maternelle.

Monsieur Thierry ABEL demande ensuite que va devenir l'école EZ LOGES et quelles seraient les transformations envisagées et leur coût.

Monsieur André JACQUEMIN répond qu'il y a eu effectivement des réflexions à ce sujet en commission. Il rappelle que le nouveau groupe scolaire ne sera pas opérationnel avant septembre 2016. Il souligne qu'une idée a été soulevée pour que l'école EZ LOGES se transforme en annexe de crèche en mutualisation avec la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

Nadine DURUPT ajoute qu'il y a des problèmes en terme de sécurité et évoque notamment le non-respect au niveau des stationnements.

Monsieur André JACQUEMIN lui répond qu'à terme une sortie sera réalisée sur la rue Charles De Gaulle, qu'il est également prévu de rematérialiser, dès que possible, les places de stationnement en conformité avec le Code de la Route et de verbaliser ensuite les contrevenants.

Monsieur Thierry ABEL demande la surface de la nouvelle cour.

Monsieur André JACQUEMIN l'informe qu'elle est conforme aux normes, d'après le maître d'œuvre Monsieur GHEZA, et qu'il ne manquera pas de la lui communiquer au plus tôt.

Une fois toutes ces interrogations terminées, le Conseil Municipal passe au vote et

- ADOPTE le Budget Primitif de l'année 2015 à 16 pour et 4 contre

N° 2015/04/25

15)- <u>VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES..... **475 950.00 €**
(dont 77 500.00€ virement à la section d'investissement)
RECETTES..... **475 950.00 €**
(dont 188 452.54 € excédent reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES..... **831 343.48 €**
RECETTES..... **831 343.48 €**
(dont excédent reporté 654 098.38 € et 77 500.00 € du virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'ASSAINISSEMENT de l'année 2015 à l'unanimité

N° 2015/04/26

16)- <u>VOTE DU BUDGET EAUX 2015</u>

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES..... **520 356.00 €**
(dont 256 000.00 € virement à la section d'investissement)
RECETTES..... **520 356.00 €**
(dont 314 956.08 € excédent reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES..... **742 944.28 €**
RECETTES..... **742 944.28 €**
(dont excédent reporté 438 096.40 € et 256 000.00 € du virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'EAU de l'année 2015 à l'unanimité

N° 2015/04/27

17)- <u>VOTE DU BUDGET FORÊT 2015</u>

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
DEPENSES..... **264 955.00 €**
(dont 127 545.00 € virement à la section d'investissement)
RECETTES..... **264 955.00 €**
(dont 62 969.66 € excédent reporté)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
DEPENSES..... **224 209.00 €**

RECETTES..... **224 209.00 €**
(dont excédent reporté 96 664.00 € et 127 545.00 € du virement de la section de fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de la FORET de l'année 2015 à l'unanimité

N° 2015/04/28

18) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains agents remplissent des conditions pour un avancement de grade. Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, il convient de créer des postes modifiant ainsi le tableau des effectifs à savoir :

- 1 poste d'adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à TNC
- 2 postes d'ATSEM Principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe

Monsieur le Maire explique également que le poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe devenant vacant au 1er mai 2015 suite au changement de grade d'un agent sera réattribué au 1er août 2015 par changement de grade d'un autre agent.
Il ajoute aussi que le poste d'Adjoint Technique 1ère classe devenu vacant au 1er janvier 2015 suite au changement de grade d'un agent sera réattribué au 1er janvier 2015 par changement de grade d'un autre agent.

Par contre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression de certains postes devenant vacants :

- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe à TNC
- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'agent de Maîtrise
- 2 postes d'ATSEM 1ère classe

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs préalablement détaillé par Monsieur le Maire,

N°2015/04/29

19) - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions allouées aux associations, rappelant que ce sujet a été longuement étudié lors de la commission « Enfance- Jeunesse et Vie associative » réunie le 27 février et lors de la réunion plénière du 8 avril et qu'il y a lieu de se prononcer sur ces propositions.

Il évoque également le montant de la somme inscrite au Budget Primitif qui s'élève à 80 000 €. Après concertation des commissions mentionnées ci-dessus, une somme globale de 69 636 € sera allouée aux Associations pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE et FIXE les montants des subventions allouées aux associations suivant tableau joint en annexe (augmentation générale de 0,6 % par rapport à l'an passé)

A l'exception de Monsieur Julien FURY qui a donné procuration mais qui ne souhaitait pas prendre position dans le vote étant donné son engagement envers ces associations.

Mme Françoise GERARD, en tant que Présidente de l'ADMR, ne souhaite pas prendre part au vote pour la subvention allouée à l'ADMR uniquement.

N°2015/04/30 à 54

20) - TARIFS COMMUNAUX 2015

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal des différents tarifs communaux à réviser pour l'année 2015.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE son accord sur les nouveaux tarifs 2015 (augmentation de 1%) (Annexés au compte rendu)

N°2015/04/55

21) - TARIF « MERCREDIS RECREATIFS »

Monsieur le Maire expose les tarifs à la ½ journée des mercredis récréatifs.
Il explique que selon le quotient familial et en fonction du nombre d'enfants le prix à la ½ journée varie.

Il donne les informations ci-dessous récapitulées sous forme de tableau :

Quotient familial CAF	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
QF≤ 500	6,00 €	6,00 €	4,50 €
501 ≤ QF ≤ 1000	6,50 €	6,50 €	4,75 €
1001 ≤ QF	7,00 €	7,00 €	5,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DONNE son accord sur les tarifs des mercredis récréatifs

N°2015/04/56

22) - DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE CAF

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents l'autorisation de solliciter la CAF pour établir un diagnostic Petite Enfance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE la création d'un contrant Enfance Jeunesse et l'établissement d'un diagnostic Petite Enfance auprès de la CAF

N°2015/04/57

23) - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de demander au Conseil Municipal l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subventions pour les projets suivants :

- L'extension du Groupe Scolaire,
- La réalisation d'une étude pour des travaux rue des Chênes,
- La réalisation d'un cheminement à la RD 157.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au dépôt des dossiers préalablement cités

N°2015/04/58

24) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire expose qu'il est nécessaire de demander au Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions pour les projets suivants :

- La 3ème tranche des travaux Avenue de Lattre de Tassigny,
- La réalisation de trottoirs rue de Jarménil,
- La réalisation d'un cheminement à la RD 157,
- Le renforcement de l'éclairage du stade synthétique.

Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au dépôt des dossiers de demandes de subventions cités préalablement

*****

V QUESTIONS DIVERSES

1ère remarque :

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a pas de questions diverses et demande si les membres du Conseil ont des sujets à aborder. A défaut de questions et avant de lever la séance, Monsieur Le Maire souhaite faire 2 remarques.

S'adressant aux élus de l'opposition, il constate l'absence de leurs 5 élus aux 3 derniers scrutins et considère qu'il s'agit d'un manque de respect envers les autres élus du Conseil. Il leur demande pour l'avenir de bien vouloir assumer leurs engagements et par anticipation, les invite à cocher sur leur agenda les 6 et 13 décembre, dates des prochaines Elections Régionales.

De même, il constate que l'élue de l'opposition à la Communauté de Communes n'est plus présente, ni excusée aux diverses commissions et réunions plénières depuis décembre 2014. La représentativité de notre commune au sein de la collectivité s'en trouve pénalisée. Monsieur Thierry ABEL informe qu'il avait souhaité remplacer leur représentante mais n'avait pu, à son tour, se rendre disponible. Monsieur Le Maire s'étonne de cette situation et lui rappelle les nouvelles dispositions applicables depuis les dernières élections municipales à savoir : les remplacements ne sont plus autorisés, l'élu absent peut seulement donner pouvoir à un autre élu communautaire, à l'extrême et dans l'hypothèse d'une impossibilité récurrente de siéger, démissionner au profit du candidat suivant et de même sexe de sa liste.

2ème remarque :

Monsieur Thierry ABEL demande où en est l'aménagement du parking HOCQUAUX situé en face de la Mairie.
Monsieur André JACQUEMIN lui répond qu'un projet va sortir très rapidement
Monsieur Thierry ABEL reprend la parole et fait une remarque quant à la qualité actuelle du parking.
Monsieur André JACQUEMIN rappelle qu'à l'évidence l'aménagement actuel est provisoire et, à une dernière remarque à propos des difficultés d'accès à ce parking, Monsieur André JACQUEMIN précise qu'il existe des entrées et des sorties matérialisées permettant d'éviter d'éventuels frottements de bas de caisse des véhicules.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15 mn.

Le Maire

MAIRIE D'ELOYES VOSGES

André JACQUEMIN